

**INTERPELLATION**  
**du député Diego Clausen, CSPO, et cosignataires concernant des subventions pour**  
**les locaux des services du feu (14.06.2012) 2.235**

Le service cantonal prévoit à ce jour environ 1 million de coûts pour la construction de locaux communaux des services du feu. Sur ce montant, environ 40 % de subventions en moyenne seront mis à la disposition des communes concernées. Un cahier des charges imposé par le département concerné sert de base de calcul. Selon différents projets de plusieurs communes, ce million ne correspond pas aux coûts de construction effectifs. Les coûts de construction effectifs ressortent logiquement du cahier des charges (directives relatives au programme des locaux).

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes à la Cheffe de département compétent:

D'où vient en fin de compte ce montant d'env. 1 million? Ce montant de base ne devrait-il pas être corrigé vers le haut?

Conclusion:

Ne conviendrait-il pas d'adapter également le cahier des charges spécifiquement aux différents besoins des communes concernées ?

Sion, le 14 juin 2012  
(10h40)

Diego Clausen, député, CSPO  
et cosignataires